

Accusé de réception en préfecture
021-212102313-20110929-VD20112909-031-DE
Date de signature : 04/10/2011
Date de réception : 04/10/2011

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

31

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 29 septembre 2011



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD

Membres excusés : M. DESEILLE (pouvoir Mme REVEL) - Mme TROUWBORST (pouvoir Mme JUBAN) - M. IZIMER (pouvoir Mme MASLOUHI) - Mme BERNARD (pouvoir Mme POPARD) - M. HELIE (pouvoir M. DUGOURD) - M. AYACHE (pouvoir Mme MILLE) - M. OUAZANA (pouvoir M. BOURGUIGNAT)

Membres absents : Mme TENENBAUM - M. DUPIRE - Mme GARRET-RICHARD - Mme MODDE - Mme VANDRIESSE

OBJET

DE LA DELIBERATION

Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de la Côte d'Or - Gestion des accueils de loisirs extrascolaires – Modalités de versement de la participation de la Ville - Convention d'objectifs et de moyens - Avenant n°1

M. GRANDGUILLAUME au nom des commissions des sports et de la jeunesse, des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Le 28 juin 2010, le Conseil Municipal a décidé la passation d'une nouvelle convention d'objectifs et de moyens entre la Ville et l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de la Côte d'Or pour une gestion globale des accueils de loisirs extrascolaires du château de Pouilly et des centres sociaux des Bourroches et de la Fontaine d'Ouche à compter du 1er juillet 2010.

Or, les modalités de versement de la participation de la Ville qui avaient été définies ne correspondent plus aux besoins actuels de financement de l'association. Il s'agit donc de procéder à leur modification par avenant prévoyant un nouvel échéancier.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des sports et de la jeunesse, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider la modification des modalités de versement de la participation de la Ville au financement de la gestion des centres de loisirs extrascolaires par l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de la Côte d'Or, pour la période du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2013, dans les conditions proposées ;

2 - approuver le projet d'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens passée entre la Ville et l'association, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

3 - m'autoriser à signer l'avenant définitif, ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

[REPORTAGE DE LA COMMISSION]